

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour une rue du Petit-Rocher qui réponde aux besoins de ses usagères et usagers

Initiant-e(-s) : Tania Taillefert

La rue du Petit-Rocher est une impasse qui se trouve entre la rue du Maupas et la place Chauderon.

En 2020, la rue du Petit-Rocher connaît une profonde mutation. L'ancienne manufacture de bicyclettes et du Grand Garage Jan à la rue du Petit-Rocher 6 est démolie et remplacée par un parking en sous-sol de 172 places réparties sur 6 niveaux et par 143 appartements meublés proposés à la location par la chaîne hôtelière City Pop.

Bordée de places de parc, la rue du Petit-Rocher est trop étroite pour permettre le croisement des voitures. Cette situation génère des conflits quotidiens entre les automobilistes qui doivent déterminer auquel d'entre eux il convient de céder le passage en reculant. Cette situation cause des désagréments pour les passants.es, pour les commerçants.es, pour les habitants.es et pour les locataires de City Pop.

Au trafic induit par les automobilistes désirant accéder au parking s'ajoute le va-et-vient des véhicules à la recherche d'une place en surface. Ces véhicules qui tournent en boucle dans le quartier doivent lorsqu'ils s'engagent dans l'impasse du Petit-Rocher descendre jusqu'au bout de la rue pour effectuer un demi-tour générant un double trafic parfois vain lorsqu'aucune place de parc n'est libre.

Alors qu'elle est encombrée de voitures en mal d'espace, la rue du Petit-Rocher manque pour ses commerces de place de livraison. Ainsi les camionnettes qui livrent le salon de coiffure, l'hôtel City Pop et la librairie Basta qui sert également de dépôt pour les paniers de légumes se garent où elles peuvent c'est-à-dire en travers des trottoirs.

Conclusion :

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'inclure la rue du Petit-Rocher dans le projet d'aménagement de la place Chauderon pour créer dans cette rue un espace public apaisé, convivial, accessible uniquement aux voitures se rendant au parking et aux camionnettes de livraison.

Lausanne, le 29 janvier 2026

Signataire(s) : Tania Taillefert

Marlyse Audergon